

POUR LOGEMENTS, MATÉRIELS D'ÉLEVAGE ET DE TRANSPORT
DES ANIMAUX DOMESTIQUES

SANITERPEN PLUS

Désinfectant-odorisant qui peut être utilisé dans toutes les situations (industries, élevage (*), collectivités...) où il est nécessaire de désinfecter et neutraliser les odeurs désagréables. Dans ces applications, il pourra remplacer très avantageusement les désinfectants dérivés du goudron de houille (crésols, acide crésylique...) dont la toxicité n'est pas négligeable et laissent une odeur forte mais peu agréable.

*Autorisation de vente n° 8100411 pour les traitements bactéricides à la dose de 2 % :

- des logements d'animaux domestiques,
- des matériels de transport d'animaux domestiques,
- des matériels d'élevage d'animaux domestiques.

COMPOSITION

- Dérivés terpéniques issus du Pin	345.0 g/l
. Carbures terpéniques	
. Alcools terpéniques	
. Sesquiterpènes	
- Chlorure d'ammonium quaternaire	38.4 g/l
- Aldéhydes	11.8 g/l
- Excipients	qsp 1 l

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES (*)

- Aspect du produit : liquide limpide à très légèrement opalescent
- Couleur : jaune
- Odeur : terpénique (pin)
- Masse volumique (20° C) : environ 0.960 g/ml
- Dispersible dans l'eau
- pH (sol à 2 %) : environ 5
- Caractère cationique
- Incompatibilité avec les tensio-actifs anioniques. Eviter les mélanges avec d'autres produits.

* Fiche de spécifications disponible sur simple demande.

TOXICOLOGIE

- Produit classé irritant pour les yeux et la peau (peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau).

ACTIVITÉ BACTÉRICIDE

Par sa teneur en chlorure d'ammonium quaternaire et aldéhydes associés aux dérivés terpéniques, le **SANITERPEN PLUS** est un bactéricide puissant qui satisfait aux conditions de tests les plus rigoureuses. En effet, il est efficace à la dose de 2 % (V/V) lorsqu'on détermine son activité bactéricide en présence d'une substance interférente selon la norme **AFNOR NF T 72-171/Nov. 88** (en présence d'albumine et d'extrait de levure, ainsi qu'en présence d'eau dure 30° TH) :

	Albumine + extrait de levure	Eau dure 30° TH
- sur <i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP A22	1.50 %	2.00 %
- sur <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	0.25 %	0.50 %
- sur <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 53 154	0.50 %	0.50 %
- sur <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58 55	0.50 %	0.25 %

ACTIVITÉ VIRUCIDE

L'Institut du Médicament de Tours (IMT) a déterminé l'activité virucide du **SANITERPEN PLUS**. Cette étude a été effectuée selon la norme AFNOR NF T 72 180 (1989) sur deux souches virales de référence. Ces essais ont été réalisés d'une part en présence de protéines (mélange d'albumine et d'extrait de levure) et, d'autre part, en présence d'eau dure 30° TH (selon les exigences minimales en matière de contrôle de l'activité virucide des désinfectants à usage agricole émises par le CNEVA - LMV de Fougères).

	Albumine + extrait de levure	Eau dure 30° TH
- sur virus de la maladie de Taïfan (souche D 15 E cultivée sur cellules PK 15)	10 %	8 %
- sur virus de l'hépatite canine contagieuse (souche UTRECHT cultivée sur cellules MDCK)	10 %	8 %

ACTIVITÉ FONGICIDE

Des essais de détermination de l'activité fongicide du **SANITERPEN PLUS** ont été réalisés sur 2 souches de référence et selon le protocole technique de la norme AFNOR NF T 72-201 :

- sur *Penicillium verrucosum* var. *cyclopium* IP 1231-80 25 %
- sur *Absidia corymbifera* IP 1129-75 15 %

PROPRIÉTÉS ODORISANTES

Le **SANITERPEN PLUS** est formulé, entre autres, à partir de matières actives, issues du pin.

La composition des dérivés terpéniques contenus dans ce produit est caractérisé par :

- une odeur de tête, donnée par la forte tension de vapeur des carbures terpéniques dont les odeurs très typées de pin couvrent les mauvaises odeurs initiales.
- une odeur de cœur des sesquiterpènes, rémanente, qui persiste après l'évaporation des produits légers.

L'action désodorisante du **SANITERPEN PLUS** est donc le résultat d'une synergie entre :

- sa particularité de transformer les mauvaises odeurs en y substituant une nouvelle odeur plus agréable.
- son pouvoir désinfectant qui supprimera à leurs sources les fermentations, putréfactions donc les dégagements d'odeurs nauséabondes qui en résultent.

MODE ET DOSES D'EMPLOI

Ajouter le **SANITERPEN PLUS** dans l'eau. Puis, appliquer cette émulsion par arrosage, pulvérisation ou trempage.

1 - Traitement bactéricide

Utiliser une solution à 2 % soit 200 ml pour 10 litres d'eau (1 verre pour 1 seau d'eau).

2 - Désodorisation et traitement bactéricide

Dans le cas où il serait nécessaire de masquer puis de détruire des mauvaises odeurs persistantes, la dose d'emploi peut être doublée sans inconvénient.